PROJET PEDAGOGIQUE
2023/2024
ACCUEIL PERISCOLAIRE
DE POMPONNE

Sommaire

I- Présentation - Contexte

1- La structure
2- Le public
- Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé

3- Les équipes
4- Rôle de chacun
5- Constat et diagnostic

II- Objectifs

a) Projet éducatif
b) Objectifs pédagogiques

III- Projet de Fonctionnement

1- Accueil de Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi matin et soir
2- Accueil du Mercredi

- Accueil du matin et du soir
- Les règles
- Les activités
- Les repas
- Le temps calme
- Les sorties
- Le goûter
- Le temps d'échange
- Les soins médicaux

IV- Sécurité

V- Communication et partenariats

ANNEXE 1 : Charte de l'animateur
ANNEXE 2 : Journée type du Mercredi des enfants
LEXIQUE

I- Présentation - Contexte

1- La structure

La commune de Pomponne est une ville d'environ 4000 habitants, faisant partie de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire en Seine et Marne.

Elle compte un seul groupe scolaire, composé d'une école maternelle, une école élémentaire, un accueil de loisirs et périscolaire, un restaurant scolaire, situé dans le quartier des Cornouillers.

L'accueil périscolaire peut accueillir jusqu'à 120 enfants dont 50 enfants de moins de 6 ans.

Il se situe au 3 allée de l'école.

Organisateur de l'accueil : Mairie de Pomponne – 1 rue du Général Leclerc Tel : 01.60.07.78.22- contact@pomponne.org www.pomponne.fr

Numéro habilitation DDCS : 077ORG0217

Contact accueil périscolaire : Tel : 01.64.02.39.69 Mail : ctredeloisirs@orange.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h10 et de 16h40 à 19h00

Mercredi : 7h00 à 19h00

Il se compose :

2- Le public

L'accueil périscolaire (matin et soir) est ouvert aux enfants scolarisés à Pomponne.

Pour les Mercredis, les enfants doivent être âgés de 3 à 11ans révolus. Les enfants des enseignants et du personnel communal en poste à Pomponne sont également acceptés.

Cet accueil étant le seul de la commune, cela amène une grande mixité sociale et culturelle parmi les enfants qui le fréquentent.

♣ Les enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé

La collectivité et le directeur de l'accueil mettront tout en œuvre afin de pouvoir accueillir au mieux ces enfants. Il s'agit là cependant de « cas par cas », et une rencontre avec les parents au moment de l'inscription est nécessaire afin d'assurer l'accueil dans de bonne condition de sécurité. Un Projet d'Accueil Individualisé devra être mis en place avec un médecin afin que toutes les conditions soient réunies pour que l'enfant puisse s'épanouir dans notre structure. Un aménagement de l'accueil sera donc possible exceptionnellement pour ces enfants.

En complément de l'école, l'accueil périscolaire représente un espace d'apprentissage et de socialisation important. C'est en jouant et pratiquant ensemble des activités culturelles ou physiques, en découvrant ensemble les richesses de la nature, que les enfants et les jeunes apprendront la tolérance et le respect de leurs différences.

3- Les équipes

Fonction	**Nom**	**Diplôme**
Directrice	BOIZOT Céline	Titulaire du CAP petite enfance, BAFA, PSC1 ; BAFD en cours
Animatrice	GUELLACHE Saliha	Titulaire du BAFA et PSC1
Animateur	ROGER Franck	Titulaire du BAFA, SST et AFPS
Animatrice	QUINTERO WALCOTT Joana	Titulaire du CAP petite enfance, BAFA et PSC1
Animateur	LEROY Steven	Titulaire du BAFA et PSC1
Animatrice	BECUE Camille	
Animateur	OBER Lucas	BAFA en cours
Animatrice	PERROT Isabelle	Titulaire du BAFA et PSC1
Animatrice	KOUOLA Falonne	Titulaire du BAFA
Animatrice	GALLARDO-GOMEZ Laura	Titulaire du BAFA

Rappel des taux d'encadrement et de qualification réglementaire :

Accueils du matin et soirs les jours d'école :

- 1 Animateur pour 10 enfants – 6ans
- 1 Animateur pour 14 enfants +6ans

Accueil du Mercredi :

- 1 Animateur pour 8 enfants -6ans
- 1 Animateur pour 12 enfants +6ans

- Au moins 50% d'animateurs diplômés
- Maximum 20 % d'animateurs sans formation

4- Le rôle de chacun

La directrice :

- Elaborer et mettre en œuvre, en concertation avec son équipe le projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire des Accueils de Mineurs
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs
- Recrutement des animateurs
- Formation, accompagnement et gestion de son équipe d'animation
- Gestion administrative et budgétaire de l'accueil de loisirs
- Organisation des sorties
- Mise en place des modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap et/ou de troubles de la santé

Toute l'équipe d'animation :

- Mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la Laïcité
- Construire une relation de qualité avec ses collègues et les enfants
- Veiller à prévenir toute forme de discrimination
- Apporter une réponse adaptée aux situations rencontrées par les enfants

CHAQUE ANIMATEUR S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'ANIMATEUR (ANNEXE 1)

5- Constat et diagnostic

Ces dernières années il a été constaté que les enfants abordaient trop peu les notions de citoyenneté et de solidarité.

Il a également été constaté que le respect de l'environnement et la connaissance de la nature devenait un enjeu primordial de notre société. De plus, les enfants sont un bon vecteur d'informations écologiques auprès de leurs parents, qui à leur époque ont trop peu été sensibilisés par le sujet.

II Objectifs

a- Projet éducatif

- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Développement de la citoyenneté et de la coopération

a) Objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique fait le lien avec le projet éducatif :

- **Sensibiliser au respect de l'environnement :**

- Continuer la mise en place d'un potager bio par les enfants
- Mise en place d'un partenariat avec le SIETREM pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et du développement durable
- Apprendre à gérer les quantités de nourriture pour éviter le gaspillage

- **Développement de la citoyenneté et de la coopération :**

- Privilégier les activités ou jeux à but commun
- Organiser des temps de dialogue entre les enfants
- Impliquer les enfants dans le choix des animations
- Mise en place d'actions, rencontres et évènements intergénérationnels

III- Projet de fonctionnement

Les enfants doivent être inscrits avant le 20 de chaque mois, pour le mois suivant. Des modifications peuvent être apporté jusqu'à 48h avant le jour d'accueil à modifier. Les inscriptions se font soit par papier directement à l'accueil de loisirs ou en ligne par l'espace famille.

1- Accueil périscolaire du Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Accueil du matin : 7h00-8h10

Deux animateurs sont présents à partir de 7h00 puis un troisième arrive en renfort à 7h30.

L'accueil du matin se caractérise par des arrivées échelonnées. Ils sont accueillis par un animateur à l'accueil qui effectue le pointage des enfants présents préalablement inscrits et note les informations que lui confient les familles pour les transmettre à l'école.

L'accueil du matin est un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur et de manière individualisée car chaque enfant se réveille à son rythme.

Du matériel pédagogique simple est mis à disposition de l'enfant, permettant à l'enfant de s'occuper éventuellement seul, à dessiner, lire, faire des constructions, écouter de la musique calme etc..

Entre 8h05 et 8h10 les enfants rangent le matériel et les jeux qui ont été utilisés. Un passage aux toilettes est organisé pour ceux qui le veulent.

A 8h10, les animateurs commencent doucement à emmener les enfants à l'école. Les enfants de maternelles sont accompagnés jusqu'à leurs classes respectives et les enfants d'élémentaires sont accompagnés devant l'école jusqu'à ce qu'une enseignante les accueillent.

Les animateurs ramènent les feuilles de cantine dans chaque classe en emmenant les enfants. Pour les maternelles les feuilles d'accueil du soir sont également données aux enseignants pour faciliter les départs du soir.

Accueil du soir : 16h40-19h00

Le goûter est récupéré pendant la cantine par les animateurs et les enfants puis est amené à l'accueil. Avant d'aller chercher les enfants, les animateurs préparent le goûter dans les salles. Les animateurs qui récupèrent les enfants de maternelle partent chercher les enfants pour 16h35 devant les classes afin d'éviter de croiser la sortie des enfants avec leurs parents à 16h40 et les accompagnent jusqu'au locaux de l'accueil. Si malheureusement ils croisent les parents, alors ils passeront par la cour des élémentaires du bas pour les éviter au maximum. Les animateurs des enfants d'élémentaire doivent être à 16h40 devant les classes.

Les enfants récupérés pour l'accueil périscolaire du soir seront seulement les enfants inscrits. Les enfants non-inscrits à l'accueil du soir, seront laissés sous la responsabilité de l'Enseignant, qui contactera les responsables légaux.

Arrivés à l'accueil, un passage aux toilettes est organisé. C'est également à ce moment-là que les informations transmises par les enseignants aux animateurs, sont communiquées à la personne chargée de l'accueil des parents.

Ensuite les enfants goûtent dans leur salle, avec leurs animateurs respectifs, puis participent au débarrassage et au lavage des couverts pour les plus grands.

Après le gouter, les enfants peuvent participer à des activités simples proposées en libre-service, se reposer de leur journée etc… Il s'agit également du temps où les animateurs peuvent faire un bilan de la journée avec les parents si cela est nécessaire.

A 18h00, un animateur récupère les enfants qui étaient à l'étude surveillée, et qui sont ensuite inscrits à l'accueil du soir.

Les enfants sont rendus à leurs responsables légaux ou aux personnes autorisées dans la fiche de renseignements sur présentation d'une pièce d'identité. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls l'accueil périscolaire.

Lorsque les responsables légaux se présentent à l'entrée, leurs enfants sont appelés, par la personne chargée de l'accueil qui pointe également les enfants sur son listing au fur et à mesure de leurs départs, afin de toujours savoir quels enfants sont toujours présents sur la structure.

Si des enfants sont encore présents à 19h00, les parents sont contactés. Si ceux-ci sont injoignables, les personnes inscrites comme autorisées à récupérer les enfants sont ensuite contactées. Dans le cas où à 19h30 personne n'a pu être joint, le directeur est informé et se chargera d'appeler le commissariat de Lagny sur Marne et de prévenir le Maire de Pomponne.

Conformément au règlement intérieur de l'Accueil périscolaire, des pénalités sont appliquées au-delà de 3 retards, et l'inscription de l'enfant concerné pourra être remise en cause.

2- Accueil du Mercredi

♣ **Accueil du matin et du soir**

Accueil du matin : 7h00-9h30

L'accueil du matin se caractérise par une arrivée échelonnée. C'est un temps où l'enfant doit être accueillit en douceur et de manière individualisé, car chaque enfant se réveille à son rythme. L'animateur présent à l'accueil, vérifie que l'enfant est bien inscrit sur le listing, et **ne peut pas accepter d'enfants non- inscrits**. Il pointe les enfants présents, puis note l'effectif total sur le tableau d'accueil, en plus de donner l'effectif réel au directeur. Les animateurs ont également un listing de leur groupe et doivent pointer les présences afin de connaitre le nombre d'enfant qui est présent. Les activités de chaque groupe seront inscrites sur leur affichage respectif le mardi lors de la réunion. A 9h30, les animateurs rassemblent leurs groupes pour leurs expliquer la journée (les activités, le menu de la cantine…) puis les activités commencent.

Accueil du soir : 16h30-19h00

Après les activités ou les jeux, les enfants vont se laver les mains et/ou vont aux toilettes avant de se diriger vers le goûter préalablement préparé par les animateurs avec l'aide des enfants. A 16h15, les enfants sont installés et commencent à goûter.

Après le gouter, les enfants peuvent participer à des activités simples proposées en libre-service, se reposer de leur journée etc… Il s'agit également du temps où les animateurs peuvent faire un bilan de la journée avec les enfants. Si des choses sont à communiquer aux parents, les animateurs informent la personne à l'accueil qui elle transmettra aux parents les informations.

Lorsque les responsables légaux se présentent à l'entrée, leurs enfants sont appelés, par la personne chargée de l'accueil qui pointe également les enfants sur son listing au fur et à mesure de leurs départs, afin de toujours savoir quels enfants sont toujours présents sur la structure. Les animateurs doivent également pointer sur leur listing les départs.

Les enfants sont rendus à leurs responsables légaux ou aux personnes autorisées dans la fiche de renseignements sur présentation d'une pièce d'identité. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls l'accueil périscolaire.

Si des enfants sont encore présents à 19h00, les parents sont contactés. Si ceux-ci sont injoignables, les personnes inscrites comme autorisées à récupérer les enfants sont ensuite contactées. Dans le cas où à 19h30 personne n'a pu être joint, la directrice est informée et se chargera d'appeler le commissariat de Chessy et de prévenir le Maire de Pomponne.

Des pénalités sont appliquées au-delà de 2 retards, et l'inscription de l'enfant concerné pourra être remise en cause.

En Annexe 2 Journée type du Mercredi des enfants

♣ Les règles de vie

Afin de vivre ensemble dans de bonnes conditions de respect et de sécurité, les enfants ont besoin d'un cadre. Dès le début de l'année scolaire, des règles de vie qui seront élaborées et mises en place **avec les enfants**. Il est en effet important que ceux-ci y prennent part entièrement, afin qu'elles soient adaptées, et comprises de tous, quel que soit son âge. Elles seront ensuite affichées dans les salles, de manière ludique, simple et compréhensible. Les règles sont en effet à respecter autant par les enfants que par les adultes.

Il est demandé aux parents des enfants de maternels de fournir un change dans un petit sac, marqué au nom de l'enfant.

Pour les mercredis, **tous** les enfants doivent venir avec un sac à dos contenant une gourde ou bouteille, remplie d'eau **uniquement** et être habillés avec une tenue adéquate, en fonction du temps.

Les doudous et tétines sont acceptés, et accessibles aux enfants en dehors des temps d'activités et de repas si nécessaire.

♣ Les activités

Un temps de préparation est alloué aux animateurs les lundis et mardis lors des réunions. Une grande diversité d'activités doit être proposée pour permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer de nouvelles compétences. On pourra par exemple trouver des activités manuelles, sportives, des grands jeux, des spectacles, des intervenants divers etc…

Les activités ne sont pas imposées aux enfants mais proposés par les animateurs. Ils sont encouragés à choisir au moins une activité dans la journée.

Lors de l'activité, l'animateur prépare le matériel puis accompagne les enfants dans la réalisation de celle-ci, en permettant de laisser libre cours à leur imagination. A la fin de l'activité, tout le monde participe au rangement dans la mesure du possible.

♣ Les repas

Les repas nous sont livrés par la société AMOR CUISINE, en suivant des menus respectant l'équilibre alimentaire des enfants.

Les enfants s'installent à la cantine à 11h30.

Les enfants sont répartis dans deux réfectoires : un pour les maternels, un pour les élémentaires.

Les enfants sont libres de s'asseoir à la table qu'ils veulent en fonction de leurs affinités.

Les animateurs ont pour mission de sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène (lavage des mains avant et après le repas), l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire.

Ce sont les animateurs qui servent les enfants, en leurs demandant la quantité qu'ils veulent. Les enfants sont fortement incités à goûter à tout, tout en apprenant à gérer leur quantité de nourriture, afin de limiter le gaspillage alimentaire. A la fin du repas, les enfants, par table, rassemblent leurs couverts, verres et assiettes, en bout de table, afin de faciliter le débarrassage par les agents de restauration.

Le temps de repas doit être un moment agréable permettant aux enfants de se restaurer et de se détendre.

Une attention particulière est apportée aux enfants ayant des allergies alimentaires et donc bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé. (PAI) Nous rechercherons la meilleure solution, au cas par cas, afin de faire manger l'enfant en toute sécurité, sans pour autant l'isoler ou le stigmatiser par rapport aux autres.

Un plat de substitution est servi aux enfants ne mangeant pas de porc. Les enfants qui ne mangent pas de viande, ne sont pas obligés de s'en servir. Cependant, l'enfant qui souhaiterait de lui-même en manger n'en sera pas empêché, sauf dans le cadre d'un PAI.

♣ Le temps calme

Quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de repos, même court, est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les jeux ou activités de l'après-midi.

Les petites sections seront automatiquement couchées pour 13h30 où ils s'allongeront sur un lit individuel dans la pénombre. Une histoire ou une musique calme leur sera proposée. Nous n'obligeons pas les enfants à dormir… Un levé échelonné à partir de 14h30 est ensuite proposé à ceux qui ne dorment pas ou plus, afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent participer à des activités calme comme le dessin, la lecture, un jeu de construction, puzzle… A 15h15 les animateurs lèvent les derniers enfants endormis afin qu'à 15h30 ils puissent participer à l'animation prévue l'après-midi. Pour des raisons d'hygiène, chaque enfant bénéficie d'un lit et de draps nominatifs.

Le temps de sieste ne sera jamais présenté comme une punition ou une brimade.

A partir de la moyenne section, les animateurs proposerons un temps « repos » d'environ 15 min c'est-à-dire allonger ou assis (avec un livre s'ils le souhaitent) Puis le temps calme commence et les enfants qui le veulent pourront faire des jeux de société calmes ou des activités calmes proposés par les animateurs. Des coussins sont à disposition pour ceux qui veulent s'allonger ainsi que des couvertures. Si certains le souhaitent ils ont également la possibilité d'aller au dortoir. C'est l'enfant qui choisit ce qu'il fait pendant ce temps calme. Il est aussi autorisé à ne rien faire.

♣ Les sorties

Plusieurs sorties seront organisées durant l'année scolaire sur les Mercredis. Les animateurs mettront tout en œuvre pour faire de ces temps des moments agréables qui permettront à l'enfant de garder de très bons souvenirs de leur présence.

Ces sorties restent sous réserve, notamment en cas de vigilance météorologique, canicule ou pollution. Dans ce cas, nous serons tenus de respecter les directives du Préfet de Seine-et-Marne ou de la SDJES.

Les sorties se font en car privé de la société VIABUS, réservés uniquement pour nous. Ils sont équipés de ceintures de sécurité, et de démarrage éthylotest. Les enfants sont équipés d'étiquettes avec leurs noms ainsi que les coordonnées de la structure. Une vigilance accrue des animateurs, avec comptage régulier des enfants est demandée.

Les responsables s'occupent des fiches sanitaires de chaque enfant ainsi que les médicaments pour les enfants ayant un PAI. Un listing est distribué à un animateur de chaque groupe.

Pour que les enfants montent en toute sécurité dans le car, un animateur se positionne à l'entrée du car et un autre dans le car pour guider les enfants. Une fois tous les enfants assis, les animateurs procèdent à un comptage ainsi qu'à la vérification des ceintures de sécurité. Ensuite, un animateur s'assoie à l'avant du car, un vers le milieu du car

puis un autre au fond pour toujours être en mesure de surveiller tous les enfants, et sécuriser les différentes issues. La descente s'organise de la même manière. Une vérification finale du car est effectuée, afin de vérifier que le car est bien vide.

♣ Le goûter

Comme pour les repas du midi, les goûters nous sont livrés le jour-même par la société ARMOR CUISINE. Le goûter est apporté à l'accueil de loisirs par les animateurs et les enfants après la cantine.

Le goûter peut se dérouler dans les salles ou à l'extérieur selon le temps. Il s'agit d'un temps servant à se détendre. Le goûter commence à 16h20. Les enfants participent à la mise en place ainsi qu'au débarrassage et au lavage des couverts pour les plus grands.

Les enfants sont encouragés et non forcés à goûter.

♣ Le temps d'échange

C'est un moment de regroupement mené par un animateur (souvent au moment du goûter) pour avoir un retour sur la journée, sur les bons comme les mauvais moments. Mais également si les enfants ont envie de raconter quelque chose en particulier ou même faire des suggestions sur des activités ou des jeux qu'ils aimeraient que les animateurs mettent en place. Ce temps peut servir aussi à régler des conflits, rediscuter des règles ou sanctions, sensibiliser les enfants sur des sujets de société…

♣ Les soins médicaux

L'équipe d'animation dispose de trousse de secours, d'un cahier d'infirmerie, d'une liste des enfants atteints de pathologies ainsi qu'un lutin contenant les P.A.I des enfants.

Les animateurs soignent les « petits bobos » et reportent dans le cahier d'infirmerie le nom, prénom, date et l'heure mais également les soins pratiqués ainsi que les circonstances de la blessure. Ils pratiquent les premiers secours, si besoin.

En cas d'accident grave, nous prévenons immédiatement le SAMU, ainsi que les parents. Si un enfant doit être transporté à l'hôpital par les services de secours, le directeur ou son adjointe accompagne l'enfant, et resteront avec lui jusqu'à l'arrivé des parents, ou autres responsables légaux.

ATTENTION : Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans PAI, même avec ordonnance et autorisation des parents.

6- SECURITE

Une attention particulière est bien évidemment portée à la sécurité des enfants, du personnel et des locaux. Chaque année, au minimum un exercice d'évacuation « surprise » est organisé afin de s'assurer que les enfants et les animateurs savent comment réagir en cas d'incident. Un registre de sécurité est tenu à jour, conformément à la réglementation en vigueur. Une vérification annuelle des extincteurs, alarmes et sorties de secours est effectué.

Un défibrillateur automatique est à disposition à l'entrée de l'accueil. Les numéros d'urgence sont affichés à plusieurs endroits de l'accueil ainsi qu'au restaurant scolaire et dans les trousses de secours.

L'accès à la cuisine, le local d'entretien, l'armoire à pharmacie et les réserves de matériel pouvant être dangereux sont fermé à clé.

Le portail d'entrée est verrouillé après l'accueil des enfants, et jusqu'à 16h30.

Le petit portail du jardinet doit être ouvert le matin à l'ouverture et refermer à clef à la fermeture de l'accueil.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les parents doivent s'arrêter au pôle d'accueil, lorsqu'ils déposent ou viennent chercher leurs enfants.

Conformément à la réglementation, les enfants ne sont pas laissés sans surveillance dans une salle. L'équipe d'animation est tenue d'assurer une surveillance active et constante.

7- Communication et partenariats

Le projet éducatif de la commune, ainsi que le présent projet pédagogique sont disponibles en libre consultation à l'accueil périscolaire. Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la ville www.pomponne.fr

Le projet pédagogique a été élaboré en concertation avec tous les animateurs présents sur la structure. Ceux-ci s'engagent donc à le respecter et à en appliquer ses principes, valeurs et fonctionnement.

Chaque semaine, 2h30 de réunion hebdomadaire sont organisées avec toute l'équipe d'animation, afin de préparer les activités, organiser et améliorer le fonctionnement, régler des problématiques qui pourraient se présenter etc…

- Partenariats

Nous avons établi un partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne, pour la mise en place d'ateliers ludiques de sensibilisation sur l'écologie et le développement durable.

Nous avons également un partenariat avec l'Association « Les Papillons », qui installent des boîtes à lettres destinées aux enfants, qui peuvent laisser un mot pour signaler une situation anormale qu'ils vivent (harcèlement scolaire, solitude, maltraitance etc…), et dont l'accès est réservé aux personnes habilitées par l'association. Cette association est agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur. Malheureusement, ce concept est efficace.

Des actions intergénérationnelles seront mises en œuvre en partenariat avec l'Amicale des Retraités de Pomponne.

CHARTE DE L'ANIMATEUR (ANNEXE 1)

LES DIFFERENTES MISSIONS DE L'ANIMATEUR

Voici les principaux points essentiels attendus de la part d'un animateur en Accueil de Loisirs.

Les différents principes énoncés doivent systématiquement servir de référence dans les relations qui régissent l'organisation d'un accueil de loisirs :

- Relations animateurs / enfants
- Relations Direction / animateurs
- Relations animateurs / parents
- Relations animateurs / enseignants, ATSEM, agent de restauration etc…
- Relations des animateurs entre eux.

TENUE ET CORRECTION

La réussite d'un accueil de loisirs repose essentiellement sur les qualités humaines et de bon sens de l'équipe d'animation.

L'image renvoyée, tant auprès des parents, que de la mairie, est constituée parfois d'apparences trompeuses qu'il convient d'éviter, en affichant une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'animation, en supprimant les écarts de langages, et en respectant le principe de laïcité de la fonction publique.

Par exemple, un animateur ne peut pas demander aux enfants de ranger et respecter le matériel, de respecter les autres, s'il n'adopte pas lui-même cette attitude.

RESPONSABILITE

D'une manière générale, la Règlementation considère que les Accueils de loisirs sont tenus au respect d'une obligation de prudence et de diligence dans l'organisation des activités proposées.

Les enfants, ne peuvent être laissés seuls en autonomie dans une salle.

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre afin d'assurer la SECURITE physique et morale, des enfants accueillis.

Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la règlementation des Accueils collectifs de mineurs.

Chaque animateur est conscient qu'il engage sa responsabilité civile et pénale en ne se conformant pas au projet pédagogique de la structure.

AUTORITE / SANCTION

L'animateur s'engage à avoir une attitude BIENVEILLANTE envers les enfants. Il sanctionne, il ne punit pas… La sanction doit être proportionnée, adaptée et en rapport avec la faute commise. Il prend également en compte le « droit à l'erreur » de l'enfant. Il s'engage à bannir toute forme de stigmatisation discrimination, humiliation et punition « bête ». Un dialogue doit avoir lieu avec l'enfant, avec un rappel des règles, afin de l'amener à prendre conscience de sa faute ou son comportement sur la structure. On privilégiera une solution commune « gagnant/gagnant » avec l'enfant.

Cependant, tout comportement de l'enfant susceptible d'être puni par la loi française sera porté à l'attention de la direction et des parents.

DISPONIBILITE

L'animateur n'est pas qu'accompagnateur. Son rôle ne se résume pas à de la « présence », mais à de la vigilance permanente et de la disponibilité. Il est à l'écoute des propositions des enfants et facilite leur prise d'initiatives. Il est le garant de l'aboutissement des projets. Il sait maintenir sa motivation, et renouveler l'intérêt des actions en cours.

L'animateur s'engage à être attentif à tout comportement préoccupant qui pourrait attirer son attention de la part d'un enfant et de la signaler au directeur.

L'usage du téléphone portable doit se limiter aux « urgences personnelles » et si possible ne pas se faire en présence des enfants.

ESPRIT D'EQUIPE – SOLIDARITE

L'animateur représente l'accueil de loisirs de la commune : il défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'animateur ne fait pas cavalier seul. Il travaille en équipe. Il intervient en relation d'aide et de partage des connaissances et compétences. Il sait remettre en cause ses idées ou faire évoluer son argumentation afin d'arriver à des décisions collectives partagées. Il sait se remettre en question, afin de continuer à apprendre de nouvelles connaissances et compétences.

Tout fait grave porter à sa connaissance doit être transmis obligatoirement à la Direction.

Le projet éducatif mis en place par la municipalité et le projet pédagogique mis en œuvre par la direction de l'accueil doivent être respectés.

En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et, en aucun cas, y mêler les enfants. Toute attitude démagogique sera sanctionnée.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

L'animateur est régulièrement amené à travailler ou collaborer avec d'autres personnes : Agents de restauration scolaire, ATSEM, Enseignants, Intervenants etc…

Il est évident que ces relations doivent se faire dans le respect du travail de chacun. Et avant tout dans l'intérêt des enfants.

En cas de problème ou conflit avec un de ces « partenaires », l'animateur doit en priorité en référer à la direction, qui mettra tout en œuvre pour régler ce problème de manière constructive et pérenne.

ASSIDUITE – PONCTUALITE

Bien évidemment, l'animateur se doit d'être ponctuel et assidu, afin de ne pas mettre l'équipe en « danger » et afin de rester dans les normes d'encadrement prévues par la règlementation.

En cas de retard ou d'absence, la direction doit en être informée dans les plus brefs délais.

Les animateurs contractuels sont tenus de fournir un justificatif pour chaque absence, au même titre que les animateurs titulaires de leur poste.

ANIMATIONS ET ACTIVITES

Une activité se mène de A à Z : de sa préparation à son rangement.

En anticipant la préparation matérielle, l'animateur peut consacrer le temps avec les enfants à la menée de l'activité. L'improvisation souvent génératrice de « temps morts » et laissant en général un goût d'inachevé, est déconseillée.

Le rangement et le nettoyage doit ensuite se faire dans la mesure du possible, avec les enfants. Ils doivent apprendre à laisser la salle d'activité, dans le même état qu'à leur arrivée. Pour cela, l'animateur doit également montrer l'exemple.

Une attention particulière doit être portée sur :

- L'apprentissage de la vie en collectivité

- Le respect des rythmes de vie de l'enfant (équilibre temps forts / temps calmes, activités à l'extérieur / à l'intérieur, temps d'activité réduit avec les tout-petits etc…)

- Eviter de développer l'individualisme, la perte d'autonomie chez certains, ainsi que l'assistanat et les comportements égoïstes.

On préfèrera, par exemple, une activité manuelle « peu esthétique » mais réalisée par l'enfant en autonomie, plutôt qu'une activité « parfaite » réalisée en grande partie par l'animateur lui-même.

L'animateur à également pour rôle d'accompagner l'enfant dans la réalisation de ses projets et de ses envies. Il doit être à l'écoute des propositions de l'enfant et si possible l'aider à les mettre en œuvre.

FORMATION

L'animateur doit être demandeur et acteur de sa propre formation. La collectivité ainsi que le directeur de l'accueil mettront tout en œuvre afin de l'accompagner dans sa progression tout au long de sa carrière sur la structure.

VALEURS ET ENGAGEMENT

L'animateur s'engage à respecter et transmettre les valeurs de la République, notamment en termes de laïcité. Aucune discrimination, ni prosélytisme ne saurait avoir sa place sur la structure.

Il doit également savoir situer son engagement dans le contexte social et culturel de la structure.

JOURNEE TYPE DU MERCREDI DES ENFANTS (ANNEXE 2)

7h00 – 9h30 : Arrivée des enfants à l'accueil / Activités calmes ou jeux libres

9h15 : Rangement / passage aux toilettes

9h30 : Rassemblement et présentation de la journée

09h45 – 11h15 : Activités et jeux

11h15 : Rangement et passage aux toilettes / lavage des mains

11h30 – 13h00 : Repas

13h00: Passage aux toilettes et lavage des mains

13h15 – 14h30 : Temps repos et temps calmes pour les enfants qui ne vont pas au dortoir

13h30 – 15h15: Sieste et réveil échelonné pour les enfants au dortoir

14h30 – 16h00 : Activités et/ou jeux pour les enfants qui ne font pas de sieste

15h30 – 16h00 : Activités et/ou jeux pour les petits après la sieste

16h00 – 16h15 : Rangement / Passage aux toilettes / lavage des mains

16h15 – 16h20 : Préparation goûter

16h20 – 16h40 : Goûter

16h45 – 17h00 : Rangement goûter / Vaisselle / Lavage des mains

17h00 – 19h00 : Départ des enfants / activités calmes ou jeux libres

LEXIQUE

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

SIETREM : Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers

ARP : Amicale des Retraités de Pomponne